| GROUPE | 7 | FONGICIDE |
|---|---|---|

# Fongicide CADENCE[MD] WDG

Pour la suppression des maladies des graminées à gazon des terrains de golf.

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GARANTIE:** Boscalid …… 70%

**NO. D'HOMOLOGATION 27496 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**ATTENTION POISON**

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**
**AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION.**
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT, METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

**CONTENU NET:** 162 g

BASF Canada Inc.
345 Carlingview Drive
Toronto, Ontario
M9W 6N9

**CADENCE[MD]** est une marque déposée de BASF AG, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

**PRÉCAUTIONS:**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

3. **NE PAS** mettre dans les yeux. Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Sensibilisant potentiel de la peau.

4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.

5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des chaussures lors du mélange et du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

8. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**
Rincer **IMMÉDIATEMENT** les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin si une irritation se développe.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:**
Se laver la peau avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et laver séparément de la lessive ménagère avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se développe.

**SI AVALÉ:**
Appeler **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. **NE PAS** provoquer le vomissement ou administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

**SI INHALÉ:**
Transporter **IMMÉDIATEMENT** la(les) victime(s) affecté(es) à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE:**

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

2. Ne pas expédier ou entreposer le produit près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

**ÉLIMINATION:**

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la ***Loi sur les produits antiparasitaires*.**

**AVIS À L'ACHETEUR:**

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peut entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

| GROUPE | 7 | FONGICIDE |
|---|---|---|

# Fongicide CADENCE[MD] WDG

Pour la suppression des maladies des graminées à gazon des terrains de golf.

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GARANTIE:** Boscalid …… 70%

**NO. D'HOMOLOGATION 27496 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**ATTENTION POISON**

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**
**AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION.**
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT, METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

**CONTENU NET:** 162 g

BASF Canada Inc.
345 Carlingview Drive
Toronto, Ontario
M9W 6N9

**CADENCE[MD]** est une marque déposée de BASF AG, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

## INFORMATION GÉNÉRALE:

Le **fongicide Cadence WDG** est un fongicide systémique de la famille des anilides recommandé pour la suppression de la brûlure en plaque (tache en dollar) *(Sclerotinia homoeocarp*a) des graminées à gazon sur les terrains de golf. Pour une efficacité maximale, le **fongicide Cadence WDG** doit être appliqué lorsque les conditions locales favorisent le développement de maladies.

Toutes les applications devraient être effectuées en respectant le mode d'emploi qui suit. Le non-respect des directives et des précautions suivantes sur cette étiquette peut produire des dommages à la culture et/ou une suppression moindre des maladies.

## MODE D'EMPLOI:

Appliquer la dose recommandée du **fongicide Cadence WDG** tel que stipulé dans les Directives d'emploi spécifiques pour un traitement avec un équipement terrestre. **NE PAS APPIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

### Tolérance des graminées à gazon

La tolérance sur toutes les herbes à gazon, sous toutes les conditions n'a pas été évaluée.

Ainsi, il est recommandé que l'utilisateur emploie la dose d'application recommandée du **fongicide Cadence WDG** sur une petite superficie d'essai lorsque les conditions qui devraient être rencontrées sont présentes et vérifier tout effet néfaste possible avant l'application du **fongicide Cadence WDG** sur la zone ciblée.

### Directives d'application

Le **fongicide Cadence WDG** devrait être appliqué avant ou lors des premiers stades de développement de la maladie. Pour une efficacité maximale, appliquer le **fongicide Cadence WDG** aux doses indiquées dans le Tableau 1 dans 5 à 15 litres d'eau par 100 mètres carrés (500-1500 litres par hectare). Utiliser l'intervalle d'application le plus court et la dose la plus élevée lorsque les conditions favorables au développement de la maladie sont présentes et se prolongent.

La durée actuelle de la suppression de la maladie variera en fonction des conditions climatiques, de la pression de maladie et des pratiques de gestion du gazon. Calibrer le pulvérisateur avant l'usage.

Appliquer après la tonte ou laisser le temps à la surface de sécher avant de tondre ou irriguer.

Appliquer le **fongicide Cadence WDG** en utilisant un volume d'eau et une pression suffisante pour un recouvrement adéquat du feuillage.

Appliquer la dose recommandée du **fongicide Cadence WDG** avec un équipement de pulvérisation terrestre seulement.

**Tableau 1. Doses d'application et intervalles pour les graminées à gazon[3]**

| Maladie (Pathogène) | Dose d'emploi (grammes/ 100 m²) | Dose d'emploi (grammes/ha) | Intervalle d'application (jours) |
|---|---|---|---|
| Brûlure en plaque [1,2] *(Sclerotinia homoeocarpa*) | 3,2 – 4,0 | 320 - 400 | 14 |

[1] **NE PAS** effectuer plus de deux (2) applications consécutives du **fongicide Cadence WDG** pour la suppression de la brûlure en plaque.
[2] **NE PAS** appliquer plus de 2,4 kilogrammes de produit par hectare par année.
[3] Appliquer avant ou au début du développement de la maladie.

**NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsqu'il y a des rafales de vent.

**NE PAS** sur-pulvériser les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. **NE PAS** contaminer des habitats aquatiques, au moment de nettoyer et de rincer l'équipement de pulvérisation ou les contenants. Une zone tampon de neuf mètres (9,0 m) est nécessaire entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée d'habitats estuariens/marins. Les plans d'eau indépendants à l'intérieur du terrain de golf ne nécessitent pas de zone tampon (p. ex. les étangs sans débit entrant ou sortant).

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques, pour les oiseaux, les mammifères et les plantes non-ciblées. Observer les zones tampons spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**. **NE PAS** appliquer aux zones où il peut y avoir ruissellement. Les caractéristiques typiques d'emplacements pouvant mener à du ruissellement après une pluie abondante comprennent, entre autres des pentes moyennes à abruptes, des sols nus, des sols mal drainés (p. ex. des sols compacts ou à texture fine), etc. Si la pluie est imminente, retarder l'application. Le Boscalid est persistant et a des effets rémanents; il est recommandé de ne pas utiliser le produit **fongicide Cadence WDG** contenant du Boscalid dans les zones traitées avec ce produit pendant la saison précédente.

## GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, le **fongicide Cadence WDG** du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **fongicide Cadence WDG** et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

Dans la mesure du possible, alterner le **fongicide Cadence WDG** ou les fongicides du même groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Éviter de faire des applications consécutives dans une même saison avec le **fongicide Cadence WDG** ou autres fongicides faisant partie du même groupe. Ne pas faire plus de deux (2) applications séquentielles du **fongicide Cadence WDG** pour supprimer la brûlure en plaque. Ensuite, alterner en faisant au moins deux (2) applications à l'aide d'un fongicide efficace contre la brûlure en plaque et ayant un mode d'action différent.

L'utilisation du fongicide devrait s'appuyer sur un programme de lutte intégrée qui comprend le dépistage, un historique de renseignements sur l'emploi de pesticides, la rotation des cultures et prendre en considération les facteurs culturaux, biologiques et les autres moyens de lutte chimique.

Surveiller l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de régie des maladies contre le pathogène ciblé et prendre note des autres facteurs qui ont pu influencer la performance du fongicide et/ou le développement de la maladie.

Si le **fongicide Cadence WDG** semble être moins ou ne plus être efficace contre un pathogène qui a été supprimé ou réprimé auparavant, communiquer avec un représentant de BASF, au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé afin de vous aider à déterminer la cause de l'efficacité réduite. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273.

## MÉLANGE:

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débuter l'agitation.

3. Ajouter au réservoir la quantité requise du **fongicide Cadence WDG**.

4. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.

5. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur conformément à la section PRÉCAUTIONS.

**RESTRICTIONS ET LIMITATIONS:**

1. **Ne pas** pénétrer ou permettre l'accès aux zones traitées avant que les pulvérisations soient sèches.

2. **Ne pas** appliquer plus de 24 g au total du **fongicide Cadence WDG** par 100 mètres carrés (2,4 kilogrammes par hectare) par saison.

3. **Ne pas** appliquer le **fongicide Cadence WDG** sur des espèces autres que celles des graminées à gazon des terrains de golf.

4. **Ne pas** appliquer le **fongicide Cadence WDG** par l'intermédiaire de tout système d'irrigation.

**PRÉCAUTIONS:**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

3. **NE PAS** mettre dans les yeux. Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Sensibilisant potentiel de la peau.

4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.

5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des chaussures lors du mélange et du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

8. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**
Rincer **IMMÉDIATEMENT** les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin si une irritation se développe.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:**
Se laver la peau avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et laver séparément de la lessive ménagère avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se développe.

**SI AVALÉ:**
Appeler **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. **NE PAS** provoquer le vomissement ou administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

**SI INHALÉ:**
Transporter **IMMÉDIATEMENT** la(les) victime(s) affecté(es) à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE:**

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

2. Ne pas expédier ou entreposer le produit près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

**ÉLIMINATION:**

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la ***Loi sur les produits antiparasitaires*****.**

**AVIS À L'ACHETEUR:**

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peut entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

**********

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes.  Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))